



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche départementale - Loire (42)

Les ICPE du département

- 8 sites Seveso (7 Seveso seuil bas, 1 Seveso seuil haut)
- 51 installations relevant de la directive IED
- 32 carrières
- 384 km de canalisations de gaz naturel



Les chiffres clefs 2023 de l'inspection

Bilan des contrôles

- 284 inspections de sites industriels
- 28 contrôles inopinés de sites industriels
- 4 inspections d'appareils à pression
- 6 inspections de canalisations
- 29 mises en demeure
- 3 astreintes financières

Bilan de l'instruction

- 9 décisions sur des dossiers soumis à autorisation
- 3 décisions sur des dossiers soumis à enregistrement

La protection des riverains

Plans de prévention des risques technologiques (PPRT)

- 1 PPRT en vigueur,
- 4 logements diagnostiqués pour des travaux de renforcement du bâti (sur 5).

Focus : Accompagnement par l'inspection du Banc National d'Épreuves de Saint-Étienne pour la régularisation de sa situation administrative

Le banc national d'épreuves de Saint-Étienne (BNE) emploie 30 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 2,5 M€. Il assure

- le contrôle des armes avant mise sur le marché,
- la neutralisation des armes par opérations techniques,
- des expertises sur armes anciennes (la possession d'armes antérieures à 1900 est libre, cela suppose que leur date de fabrication soit garantie par expertise).

Accrédité COFRAC, ses compétences en balistique sont valorisées en essais de résistance des matériaux (gilets pare-balles, vitrages, blindages...). Il est aussi habilité à détruire des armes, activité réalisée ponctuellement en présence d'un officier de police judiciaire. Dans le cadre de ses activités, le BNE stocke des munitions pour environ 100 kg équivalent de matière active dans plusieurs soutes semi-enterrées protégées par merlons et compte en plus deux soutes internes aux ateliers pour les tunnels de tir et le laboratoire.

Il était connu de l'inspection sous le régime de la déclaration au titre de la rubrique 4220 (stockage de matières explosives).

Le site a fait l'objet d'une inspection de routine en juillet 2020. Il a été constaté une situation ICPE irrégulière, qui a conduit à demander qu'il soit procédé à un inventaire du stock de munitions et au dépôt d'une demande d'enregistrement ou d'autorisation selon les quantités équivalentes de matière active présente sur site.

L'inspection a finalement orienté l'exploitant vers la démarche de Cas par Cas, participé à la décision de non soumission à Étude d'impact du futur dossier d'autorisation environnementale, aidé l'exploitant à valider les études d'incidences environnementales et de dangers. L'inspection a ensuite travaillé avec l'exploitant pour l'élaboration des prescriptions visant à encadrer les activités de manière à maîtriser les impacts liés à la gestion des eaux pluviales sur site et contenir les effets létaux des phénomènes dangereux dans les limites de propriété pour la protection des tiers. L'arrêté préfectoral d'autorisation a été signé par M. le préfet de la Loire le 12 mars 2024.



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy

Pilotage, coordination : service PRICAE, mission communication

Crédits photo : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,

Avril 2024

Ce document est téléchargeable sur : www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes
69453 Lyon cedex 06 - Tél. 04 26 28 60 00
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr